



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS RECTIFICATIF D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)**

*(En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement)*

relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL PROVEND concernant la création du campus U (magasin d'application) sur la commune de Vendargues.

Considérant que l'avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique parue dans La Gazette de Montpellier le 11 décembre 2025 comporte des erreurs matérielles (durée), l'avis est rectifié ainsi que suit.

La participation du public par voie électronique est ouverte **du lundi 5 janvier 2026 à 9h00 au jeudi 5 février 2026 à 17h00 inclus**, soit une durée de 32 jours consécutifs.

**Ne pourront être prises en considération que les contributions parvenues au plus tard le jour et heure de clôture de la PPVE** (à savoir le 5 février 2026 à 17h00 inclus).

La demande est dispensée d'évaluation environnementale suite à décision au cas par cas.

La commune concernée par le projet est Vendargues dans l'Hérault.

Le dossier soumis à la participation du public comprenant les pièces mentionnées aux articles R. 181-13 et R. 123-8 du code de l'environnement sera consultable directement sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6972/>

Sur demande, ces documents peuvent être mis en consultation sur support papier à la préfecture de l'Hérault au bureau de l'environnement. La demande doit être effectuée au plus tard le quatrième jour ouvré précédent l'expiration du délai de consultation sur rendez-vous préalable au 04 67 61 61 61.

Dans les mêmes conditions, ils pourront également être consultables à la mairie de Vendargues au 04 67 70 05 04.

Les documents sont mis à disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant la demande.

Au cours de cette consultation, le public pourra adresser ses propositions et observations :

- soit sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6972/>
- soit par courriel électronique : [ppve-6972@registre-dematerialise.fr](mailto:ppve-6972@registre-dematerialise.fr)

Toute information technique peut être demandée à Monsieur Valentin MENZAGHI, chargé de Développement à Coopérative U par téléphone (07 70 07 67 69) ou par courriel ([valentin.menzaghi@cooperative-u.fr](mailto:valentin.menzaghi@cooperative-u.fr)).

À l'issue de cette consultation, une synthèse des observations sera rédigée et mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault ([www.hérault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquêtes-publiques2](http://www.hérault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquêtes-publiques2)).

La décision statuant sur la demande sera prise par le préfet de l'Hérault par un arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus.